



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe de rédaction No.1 sur certains sujets relatifs à la protection de l'investissement

COMPTE RENDU SUCCINCT

Réunion des 23-24 octobre 1995

**GROUPE DE REDACTION No.1 SUR CERTAINS SUJETS RELATIFS
A LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS**

COMPTE RENDU SUCCINCT

23-24 octobre 1995

1. Adoption de l'ordre du jour :

Le Groupe de rédaction adopte l'ordre du jour (DAFFE/MAI/DG1/A(95)1).

2. Participation d'un expert invité :

A la demande du Président du Groupe de rédaction, le Secrétaire général invite un représentant du Fonds monétaire international (FMI) à participer à la réunion à titre d'expert, sur une base ad hoc, conformément au règlement 10(b) du Règlement de procédure. Le Groupe de rédaction accepte d'inviter le représentant du FMI qui lui présentera les disciplines du FMI en matière de transferts. Le Groupe de rédaction note que cette acceptation ne préjuge pas la décision que le Groupe de négociation pourrait prendre par la suite sur le point de savoir si des observateurs ou des experts peuvent être présents.

3. Examen des Projets d'articles sur certains sujets concernant la protection de l'investissement (DAFFE/MAI/DG(95)1) :

Au cours de la réunion, le Groupe de rédaction procède à deux lectures complètes des projets d'articles présentés par le Président, lectures à l'issue desquelles est élaborée une série d'articles révisés dont certaines dispositions sont présentées entre crochets, et auxquels sont joints des "commentaires" explicatifs.

Il est convenu de diffuser rapidement après la réunion un texte révisé des projets d'articles et les "commentaires" avec, en annexes, la proposition de deux délégations visant certains points [DAFFE/MAI/DG1(95)2], ainsi qu'une version écrite des observations formulées par l'expert du FMI [DAFFE/MAI/DG1/RD(95)1].

4. Prochaines étapes :

Dans son résumé, le Président encourage les délégations à poursuivre leurs travaux dans leurs capitales jusqu'à la prochaine réunion du Groupe de rédaction. Il encourage toutes les délégations à être aussi novatrices et constructives que possible et à réfléchir à un énoncé répondant à leurs propres préoccupations ainsi qu'à celles des autres délégations.

L'objectif sera d'achever pour le 4 décembre au plus tard un projet commun de texte et de commentaires, projet qui serait soumis au Groupe de négociation auquel seraient également indiqués les principaux problèmes de fond sur lesquels il pourrait être appelé à se prononcer.

Le Groupe décide de se ménager trois journées (jeudi 30 novembre, vendredi 1er décembre et lundi 4 décembre) pour achever ses travaux. La réunion de jeudi commencera à 9h30 et se terminera à 20h00, celle du vendredi commencera à 9h00 et prendra fin à 13h30. Les dispositions concernant la réunion du lundi seront arrêtées en fonction des progrès réalisés les deux premiers jours.